

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

BELGIQUE
La Libre

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



aille la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort

CTV
ANTENNE CENTRE TELEVISION

Revue de presse du Lundi 20 juillet 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE
NOUVELLE



Ces nouvelles mesures qui vont vous concerner

ACCORD GOUVERNEMENTAL

Le gouvernement De Wever a bouclé une série de dossiers avant les vacances : voici les principales mesures

Le gouvernement fédéral a profité du dernier Conseil des ministres avant la pause estivale pour valider une série de réformes importantes. Elles concernent aussi bien les familles que les travailleurs, la sécurité ou encore le football. Si certains textes doivent encore poursuivre leur parcours législatif, les grandes orientations sont désormais fixées.

Tour d'horizon des cinq principales mesures.

■ Un premier pas vers le crédit familial

Le gouvernement introduit une première brique de son futur "crédit familial". Concrètement, chaque enfant donnera désormais droit à cinq jours de congé supplémentaires. L'objectif

l'avant-projet de loi instaurant l'annualisation du temps de travail. La durée légale de travail reste fixée à 38 heures par semaine pour un temps plein, mais ces heures ne devront plus nécessairement être prestées de manière identique chaque semaine.

Des horaires accordéon pour les travailleurs.

Le principe est celui des horaires dits accordéon. Durant les périodes où l'activité est plus intense, un travailleur pourra prêter davantage d'heures. À l'inverse, lorsque l'activité ralentit, il pourra récupérer ce temps en travaillant moins. Le tout sur une pé-

riode de douze mois, avec l'accord de l'employeur et sans perte de rémunération : le salaire restera identique chaque mois, quel que soit le nombre d'heures effectivement prestées.

Le gouvernement estime que cette formule permettra aux travailleurs de mieux adapter leur rythme de travail à leur vie privée, par exemple pour s'occuper d'un enfant ou d'un proche dépendant. Les entreprises, notamment dans les secteurs soumis à une forte saisonnalité comme le tourisme, l'événementiel, l'horticulture ou les loisirs, y voient également un moyen de mieux faire face aux pics d'activité.

■ Un service minimum désormais garanti dans les prisons

Le gouvernement a également adopté l'arrêté royal permettant la mise en œuvre effective du service minimum dans les établis-

sements pénitentiaires, y compris lors des grèves de courte durée.

Concrètement, certaines missions essentielles devront continuer à être assurées dès le premier jour d'un mouvement social. L'objectif est de préserver la sécurité des établissements, de garantir le respect de la dignité des détenus et d'assurer la continuité du service public. Cette réforme intervient après la conclusion d'un accord social entre la ministre de la Justice et les organisations syndicales, qui prévoit également des améliorations des conditions de travail du personnel pénitentiaire.

■ Une loi football nettement plus sévère

Le gouvernement veut aussi renforcer la lutte contre les violences, le hooliganisme et les comportements discriminatoires dans les stades et alentour.

Les amendes minimales seront doublées, passant de 250 à 500 euros. Les sanctions pour les actes racistes ou xénophobes seront alourdies, avec une amende minimale portée à 2.000 euros. Les violences physiques et l'utilisation illégale d'engins pyrotechniques seront elles aussi plus lourdement punies.

Les interdictions de stade seront renforcées. En cas de racisme, leur durée minimale passera de 30 mois à trois ans. La police pourra en outre imposer immédiatement une interdiction provisoire lorsqu'elle constate certains faits, dans l'attente de la décision administrative ou judiciaire. Une base de données unique rassemblera désormais toutes les interdictions de stade, tandis que les clubs devront la consulter avant de vendre des billets. La réforme prévoit également un recours plus large aux caméras de surveillance afin de faciliter

est d'offrir davantage de flexibilité aux parents afin qu'ils puissent mieux organiser les premiers mois qui suivent une naissance.

Cette mesure n'est toutefois qu'une première étape. À terme, l'exécutif souhaite regrouper dans un système unique l'ensemble des congés liés à l'arrivée d'un enfant, qu'il s'agisse du congé de maternité, du congé parental ou encore du crédit-temps destiné à s'occuper d'un enfant.

L'idée est de créer une réserve de jours attachée à l'enfant lui-même, sans distinction entre le père et la mère, afin de laisser les familles répartir plus librement ces périodes d'absence.

■ **Le temps de travail pourra être réparti sur toute l'année**

Autre réforme importante: le Conseil des ministres a donné son feu vert à



■ **Le gouvernement De Wever a bouclé une série d'accords avant les vacances.** © PHOTO NEWS

l'identification des auteurs d'incidents.

■ **60 millions d'euros pour mieux rémunérer les policiers**

Enfin, le gouvernement débloque une enveloppe de 60 millions d'euros destinée à améliorer la rémunération des policiers.

Cette somme doit permettre de mettre en œuvre la deuxième phase de l'accord sectoriel négocié avec les organisations syndicales, qui réclamaient depuis plusieurs mois une revalorisation salariale afin de rendre la profession plus attractive. Les modalités précises de répartition de cette enveloppe doivent encore être négociées, mais le gouvernement affirme vouloir renforcer l'attractivité du métier et répondre aux difficultés croissantes de recrutement rencontrées par les zones de police.

Vincent Schmidt



BIEN LOIN DU CLICHÉ POUSSIÉREUX, L'HISTOIRE RACONTÉE AUTREMENT

Longtemps associées à des kilomètres de vieux papiers, les archives ont profondément changé. À Bois-du-Luc, les archivistes ne se contentent plus de conserver le passé : ils trient, détruisent même les documents devenus inutiles, et rendent le patrimoine accessible.

ARNAUD DUJARDIN

Des caves remplies de dossiers jaunis, des cartons oubliés qui s'entassent et des documents recouverts de poussière... Cette image caricaturale colle hélas encore souvent à la peau des services d'archives. Pourtant, la réalité du métier est aujourd'hui bien différente.

« Les Archives de la Ville et du CPAS de La Louvière sont un service synergisé créé au moment de la fusion des communes en 1977. La préservation des archives est essentielle pour la bonne gestion de la Ville, la transparence administrative ou encore la démocratie », insiste Thierry Delplancq, archiviste en chef. Avec à peine quatre équivalents temps plein, il gère près de dix kilomètres linéaires de documents produits par la Ville et le CPAS de La Louvière, ainsi que des fonds privés, dont certains remontent au siècle passé. Et on ne compte pas le poids des données numériques qui saturent les serveurs.

lisibilité sur le long terme », complète Florian Babusiaux, archiviste et historien de formation. Ce dernier se rend régulièrement auprès de ses collègues du CPAS ou de l'administration communale : « Nous gérons en amont la manière dont ils stockent leurs documents, on identifie le cycle de vie d'une information avec des procédures bien cadrées. »

DES GESTIONNAIRES DE L'INFORMATION

Au-delà de leur mission régaliennne d'archivage pour le CPAS et la Ville, l'équipe accueille également de nombreux fonds privés provenant d'associations, d'entreprises, de familles ou de personnalités ayant marqué l'histoire locale. « Ces collections complètent les archives publiques et permettent de mieux comprendre l'évolution de La Louvière et de ses villages. On trouve ici des fonds d'archives émanant de la RAAL, des Scribeurs du Centre, des

Usines Boël, des Amis du Sport, de cercles d'histoire, etc. », rajoute l'archiviste en chef.

« Il faut casser les vieux clichés. Plus que des archivistes, nous sommes devenus des gestionnaires de l'information dans un monde où l'infobésité est omniprésente. C'est un travail de re-

”
« Plus que des archivistes, nous sommes devenus des gestionnaires de l'information dans un monde où l'infobésité est omniprésente »

Florian Babusiaux

cherche historique, de gestion documentaire, de technologies numériques et de contact avec le public », assure Florian. « Les défis sont multiples. Nous participons également à la gestion docu-

mentaire et patrimoniale des cimetières. Nous aidons à en gérer la désaffectation nécessaire en apportant des informations sur les délais de concession, l'identification des personnes, la localisation... Autre exemple : pour les travaux dans le parc Boël, nous avons dû nous plonger dans les archives des usines Boël pour aider à comprendre la complexité du système d'irrigation à remettre en marche dans le parc. »

Pour relever ces défis, l'équipe a mis en place des programmes de préservation. À commencer par un pôle documentaire culture qui rassemble une importante bibliothèque consacrée à l'art et à la culture sous toutes leurs formes. « Nous collaborons étroitement avec Central, mais nous disposons aussi d'archives d'artistes (Robert Michiels, Idel Ianchelevici, Raymond Saublains, etc.) ainsi que de celles d'institutions muséales louviéroises (MILL,

Centre de la Gravure...), explique Thierry, qui nous présente aussi La Louvière en Images Animées (LLIA) : « Depuis de nombreuses années, des particuliers nous confient leurs films de famille qui illustrent les grands moments, mais aussi la vie quotidienne dans les communes de l'entité louviéroise. » Une procession disparue, un mariage au début du siècle dans les charbonnages... autant de témoignages visuels d'un pas-

sé qui s'étiole au fil des décennies.

Enfin, les archives se veulent aussi les témoins des drames ou des crises. « Lors de la période Covid, nous avons photographié des rues désertes, des files devant les magasins de bricolage, les applaudissements destinés aux infirmières, etc. Nous étions aussi présents sur le terrain pour immortaliser en photos la cérémonie commémorative du drame de Strépy... » ■

MULTIPLES MISSIONS

« Nos missions sont multiples, on ne se contente pas de conserver. Nous devons aussi détruire des documents papier ou numériques qui n'ont plus d'utilité administrative ou patrimoniale, conformément à des procédures strictement encadrées », rajoute Thierry. Chaque année, plusieurs tonnes d'archives sont ainsi détruites après expiration de leur délai légal de conservation.

Et puis le métier a fortement évolué avec le développement du numérique. « Les archivistes gèrent désormais aussi des photographies, des vidéos, des courriels ou encore des documents électroniques, autant de supports qui nécessitent des méthodes de conservation spécifiques afin d'assurer leur



Fabienne Dechef, Florian Babusiaux et Thierry Delplancq, archivistes à Bois-du-Luc © David Claes

La mémoire de La Louvière installée de la cave au grenier de l'ancien hospice

L'ancien hospice Plunkett de Rathmore abrite les archives sur le site de Bois-du-Luc à Houdeng-Aimeries. À peine franchie la porte, c'est une louve empaillée qui vous accueille. « C'est un don de la RAAL à la Ville, devant laquelle prêtent serment les compagnons de La Louve. Aujourd'hui, c'est une autre louve qui la remplace dans la salle du Conseil », sourit Thierry Delplancq en nous amenant jusqu'à la salle de lecture, où le public peut consulter des documents sur rendez-vous, après avoir entamé des premières recherches sur uDESK, une appli en ligne. Chemin faisant, on croise des bustes d'hommes illustres, des plaques émaillées, des drapeaux, des tableaux... « Les archives ne sont pas que du papier ou du numérique, c'est aussi divers objets », poursuit le chef des archives en marchant. Il s'arrête sur un palier, où trônent deux anciennes portes du château Gilson, récupérées depuis plus de 15 ans. « Les noms qui y sont gravés et datés témoignent de la



Thierry Delplancq, archiviste en chef à Bois-du-Luc. © David Claes

louviéroises fusionnées depuis 1977. » Les multiples pièces qui composent les caves sont ventilées. L'humidité est l'ennemie du papier, tout comme le soleil aux étages, où les fenêtres restent occultées. Insolites, dans une pièce au sous-sol, des ornements de cimetières et des photos posthumes remplissent des dizaines de bacs en plastique. « Nous préservons aussi du patrimoine funéraire après la désaffectation de parcelles, ainsi que divers objets non repris par les familles. »

Nous quittons ce dédale de rayonnages en sous-sol pour

registres du personnel, coulées continues, hauts-fourneaux et même des archives syndicales... » À côté, ce sont les archives du CPAS qui vous toisent de leur hauteur. « Ces dossiers sociaux rentrent régulièrement et, avec la nouvelle réforme du chômage, cela augmentera. Après un certain délai, on finit par devoir les détruire. Nous disposons également ici des archives de l'hôpital civil depuis la fin du 19e. » On termine la visite par l'immense grenier qui renferme les archives des mandataires politiques. « C'est l'ancien bourgmestre de La Lou-

présence de prisonniers des Allemands durant l'Occupation. Sans notre intervention, elles étaient repeintes en blanc... »

ORNEMENTS DE CIMETIÈRE

Il nous fait visiter les caves. « Les lieux sont sécurisés et le personnel bien formé, mais on n'est jamais à l'abri d'une éventuelle inondation ou d'un incendie. Tout est calculé pour que, après le personnel, un maximum d'archives soient sauvées, dans un ordre précis, avec des plaques lumineuses pour que les pompiers se repèrent. » Il s'arrête devant un rayonnage surélevé en cas d'inondation et sort un vieux registre de l'état civil retraçant le parcours de personnes issues de l'immigration. « Vous trouverez également ici des traces d'enfants juifs ou espagnols confiés à des familles durant la guerre, tout comme les archives des dix communes

en retrouver d'autres aux étages. Au premier, rangées sur plusieurs mètres de haut, des centaines de boîtes couleur charbon renferment un trésor : celui des archives des usines Boël : « C'est un fonds exceptionnel retraçant l'histoire industrielle louviéroise :

vière, Michel Debaudue (1984 à 2000), qui a permis l'ouverture de cette section. Willy Taminiaux a suivi dans cette démarche de transparence tout comme Jacques Gobert, qui encourage conseillers et échevins, à faire don de leurs archives. » ■ **A.DU**

VOTEZ POUR VOTRE ÉGLISE FAVORITE

Durant tout l'été, La Nouvelle Gazette vous invite à élire vos monuments préférés. Après les châteaux, ce sont les lieux de culte de notre région du Centre qui sont en compétition. La rédaction en a présélectionné cinq. À vous de voter pour votre préféré !

LA RÉDACTION

Qu'il soit grandiose ou plus modeste, le patrimoine de notre région est au cœur de la vie de ses habitants » souligne Vincent Piccillo, chef d'édition de La Nouvelle Gazette du Centre. « Cette opération entend le mettre en lumière mais surtout, recueillir la voix de nos lecteurs qui entretiennent avec ces édifices un lien profondément personnel. »

Pour chaque catégorie, la rédaction a réalisé une présélection de cinq monuments sur base de l'intérêt patrimonial, de l'attachement local, de la visibilité du monument et de sa place dans la région.

Le principe est simple : vous pouvez voter en ligne sur notre site sudinfo.be, via ce même article que vous retrouverez dans la section Centre. Le vote est ouvert toute la semaine. Les résultats seront dévoilés chaque samedi sur notre site et dans votre journal La Nouvelle Gazette. Après ces votes par catégorie, les différents vainqueurs seront ensuite réunis pour une grande finale locale. Objectif : dési-

trône au cœur du centre-ville depuis la fin du XI^e siècle. Ses deux tours emblématiques de 28m de haut sont surmontées de flèches altièrres, visibles dès que l'on approche de la ville. À l'intérieur, les styles diffèrent et se complètent : le transept, le massif occidental et les nefs témoignent de l'évolution du style roman, certaines chapelles sont gothiques, le jubé de chœur est Renaissance. Le mobilier est de style baroque, tout comme le maître-autel.

L'église romane de Saint-Vaast : plus vieil édifice de La

Les résultats seront dévoilés samedi dans votre journal

Louvière, l'église vient de rouvrir ses portes au public. En 2023, un effondrement d'une corniche en plâtre avait contraint ses responsables à en interdire l'accès, pour des questions de sécurité. Des travaux doivent encore avoir lieu, mais les fidèles et les curieux peuvent à nouveau admirer cette église construite au

du Mont Carmel. On en trouve encore des vestiges, intégrés à la Collégiale que l'on peut admirer aujourd'hui. C'est en 1409, lorsque le chapitre de Lobbes a été transféré à Binche, que l'église est devenue Collégiale en prenant son nom actuel. Les siècles suivants ont vu plusieurs modifications et agrandissements. Au style roman d'origine s'ajoute le style gothique hennuyer du XVI^e siècle, dans les chapelles et le chœur ; la tour, détruite par les troupes du roi de France Henri II, est reconstruite en 1554. La nef est, elle, entièrement reconstruite en 1622, et un clocher bulbeux est ajouté à la tour.

L'église Saint-Géry à Braine-le-Comte : si la première partie de l'église a été construite au XII^e siècle, elle est bien de style gothique et se distingue par sa grande tour grise, haute de 40m et érigée en 1515. Parmi les trésors et œuvres situés à l'intérieur de l'église, une remarquable statue de Saint-Christophe trône dans la nef. Du haut de ses 4m85 de chêne massif, le saint accueille les visiteurs depuis le XV^e siècle.

Église Saints-Cyr-et-Julitte à



La Collégiale Saint-Vincent de Soignies. © L.T.

tantes restaurations et, aujourd'hui, des échafaudages l'entourent de nouveau : des fissures repérées sur plusieurs tourelles ont permis de mettre au jour des problèmes de stabilité. Les travaux à proprement parler commenceront mi-août et devraient offrir à l'église de longues années d'existence.

LE CALENDRIER DE L'OPÉRATION

Lundi 6 juillet : les Hôtels de ville préférés ;



L'église Saint-Géry, de Braine-le-Comte. © David Claes

gner LE monument préféré des habitants du Centre.

TROISIÈME CATÉGORIE : LES ÉGLISES ET COLLÉGIALES

La Collégiale Saint-Vincent à Soignies : érigé par les chanoines de Saint-Vincent, l'édifice de style roman primitif

XIIe siècle. Spécificité de l'endroit : la charpente, qui date du XVIe siècle, est visible ! Notons aussi la tour, qui date du XIVe siècle, et qui servait à l'origine de donjon.

La Collégiale Saint-Ursmer à Binche : au XIIe siècle, l'édifice était dédié à Notre Dame

Seneffe : c'est le lieu de culte le plus jeune de notre liste, mais pas le moins remarquable, et les Seneffois y sont très attachés. L'église d'origine, en bien piètre état, a dû être démolie au XIXe siècle avant de laisser la place à celle que l'on connaît aujourd'hui, avec sa façade de briques et de calcaire. De style néo-roman, elle a été construite à partir de 1875. Abîmée durant la guerre 40-45, elle a subi d'importants

Lundi 13 juillet : les châteaux préférés ;
Lundi 20 juillet : les lieux de cultes préférés ;
Lundi 27 juillet : les ronds-points préférés ;
Lundi 3 août : les monuments modernes préférés ;
Lundi 10 août : la grande finale entre les vainqueurs de chaque catégorie ;
Lundi 17 août : proclamation du monument préféré des habitants du Centre. ■



La Collégiale Saint-Ursmer à Binche
© David Claes



L'église romane de Saint-Vaast. © David Claes



À Saint-Vaast, la tour servait à l'origine de donjon. © David Claes



L'église Saints-Cyr-et-Julitte à Seneffe. © David Claes



Le Gille devant la Collégiale Saint-Ursmer. © David Claes

DES RADARS EN PLUS GRÂCE À L'ARGENT DES « PETITS » EXCÈS DE VITESSE DÈS 2028

Selon les estimations, cela leur permettrait d'installer, à leurs frais, entre cinq et dix radars supplémentaires mais aussi de mener des aménagements liés à la sécurité routière. Attention, il y a des conditions à respecter



YANNICK
HALLET

Journaliste

Ce samedi, le ministre wallon de la Sécurité routière, François Desquesnes (Les Engagés), détaillait les 14 mesures validées par le gouvernement wallon pour améliorer la sécurité sur nos routes. Avant de partir en vacances, l'exécutif wallon a approuvé un autre projet du ministre qui sera traduit en projet de décret présenté au Parlement de Wallonie d'ici la fin de l'année.



L'utilisation de l'argent des amendes sera très encadrée, souligne le ministre Desquesnes. © Montage SI (PhNews/D.R.)

PROJETS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE UNIQUEMENT !

Dès 2028, les communes pourront percevoir les recettes des amendes administratives dressées par les radars qu'elles auront financées sur fonds propres. Vu le coût de ces équipements, à l'heure actuelle, c'est essentiellement la Région qui met la main à la poche. Pour pou-

Pour éviter toute confusion, le futur décret stipulera que les communes devront verser ces recettes dans un fonds spécifique qui ne pourra financer que des investissements liés à la sécurité routière : « Cela ne pourra pas être utilisé pour des dépenses de fonctionnement ».

La plateforme permettra d'orienter l'argent de chaque radar vers la Région ou la commune selon l'institution qui l'a payé. Une disposition similaire existe en Flandre où certaines agglomérations en ont profité pour couvrir leur territoire de radars tronçons afin d'alimenter les caisses

risque pourra être objectif — une suite d'accidents à un endroit spécifique — ou plus subjectif — par exemple des parents qui dénoncent le non-respect de la vitesse dans une zone 30, même si aucun enfant n'a été blessé jusqu'à présent.

« La Région wallonne offrira

qu'à 20 km/h au-dessus de la vitesse autorisée. Hors agglomération (70 ou 90 km/h), le seuil sera porté à 30 km/h. Au-delà, les dossiers continueront à relever du parquet.

Pour François Desquesnes, cette distinction est logique. Même un « petit » excès peut

voir toucher à ces nouvelles recettes, les communes devront respecter une condition essentielle : l'argent devra obligatoirement être réinvesti dans des projets de sécurité routière. « Le but des radars n'est pas de sanctionner. L'objectif, c'est que la vitesse soit respectée », insiste le ministre wallon de la Sécurité routière.

Dès lors, pas question d'utiliser cet argent pour reboucher les nids-de-poule du réseau communal ou refaire une chaussée dégradée.

« Par contre, la commune pourra aménager un carrefour dangereux, créer un rond-point pour remplacer un feu, adjoindre un trottoir ou une piste cyclable à une route et la réparer dans la foulée. Toute une série de choses peuvent être faites », assure François Desquesnes.

L'une des principales nouveautés du décret réside dans la création d'une plateforme informatique régionale destinée à gérer les infractions constatées par les radars régionaux comme communaux. Ce point vient d'être validé par le gouvernement wallon. « Nous souhaitons avoir un outil plus efficace, plus performant pour traiter la masse des infractions constatées », explique François Desquesnes. « L'objectif, c'est qu'il soit opérationnel en 2028. »

ÉVITER LES DÉRIVES FLAMANDES

Cette plateforme restera sous le contrôle de la Région wallonne. Les procès-verbaux seront validés par des fonctionnaires assermentés, seuls habilités à infliger une amende administrative.

”

« Nous souhaitons disposer d'un outil informatique plus efficace, plus performant pour traiter la masse des infractions constatées »

François Desquesnes
MINISTRE WALLON
DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

grâce à un partenariat avec une firme privée qui se rétribue au passage. « Ce n'est pas du tout le système dans lequel nous nous inscrivons », assure le ministre.

Selon lui, l'installation des radars devra répondre à une planification basée sur des zones objectivement identifiées comme sensibles. Le

l'organisation du service pour que chaque commune ne choisisse pas son prestataire. On ne peut pas privatiser le contrôle et le traitement des amendes routières. » La Région organisera en outre le traitement administratif des infractions pour le compte des communes.

Le principe des sanctions administratives existe déjà depuis quelques années à la Région pour les camions en surcharge.

JUSQU'À 20 OU 30 KM/H DE DÉPASSEMENT

Le dispositif concernera exclusivement les excès de vitesse les moins importants. En agglomération, en zone 30, aux abords des écoles ou dans les zones résidentielles, les amendes administratives pourront être infligées pour des dépassements allant jus-

avoir de lourdes conséquences : « Quand on met 30 km/h, c'est 30 km/h. Il y a une bonne raison : parce qu'on est dans un hypercentre ou devant une école. Accepter de rouler à 50 ou 55 km/h à cet endroit-là, ça ne va pas. » Le ministre se montre prudent sur le développement futur du réseau de radars mais avance une estimation. « Nous tablons sur le fait que, par commune, entre cinq et dix radars pourraient être installés dans les dix prochaines années. » Et de conclure à propos de l'objectif de cette réforme : « Mon état d'esprit, c'est que les règles doivent être justes, compréhensibles et adaptées à la réalité du terrain. Mais une fois que la règle est fixée, il faut la respecter. Notre démarche, c'est sauver des vies. » ■

Pourquoi la Belgique importe énormément d'électricité malgré un boom du renouvelable

Pour le moment, le renouvelable fournit près de 40 % de notre consommation mais l'indisponibilité du nucléaire se fait fortement sentir.



BENOÎT
JACQUEMART

Journaliste

La Belgique sans production d'électricité nucléaire, à quoi est-ce que ça ressemble ? Depuis début avril, les deux derniers réacteurs qui nous restent (Doel 4 et Tihange 3)

En production, le renouvelable a rejoint le nucléaire en 2025

sont à l'arrêt, pour raison de maintenance. Une grosse maintenance mais aussi un rechargement en combustible et des contrôles de sécurité dans le cadre de la prolongation de

leur exploitation jusqu'en 2035. Cet arrêt durera jusqu'à début novembre. C'est donc une longue interruption et c'est surtout une très importante source d'électricité dont ne dispose pas le pays durant ce laps de temps.

RÉACTEURS EN MOINS

Selon la lettre d'information « Renouvelle », qui vient de consacrer un article au sujet, la capacité indisponible est d'un peu plus de 2 gigawatts. Sachant que cette indisponibilité aura encore lieu en 2027 et en 2028, il s'agit d'être sûr de pouvoir disposer d'autres capacités.

En 2025, explique « Renouvelle », le nucléaire a encore représenté « 34 % du mix électrique belge, avec 22,5 TWh (térawattheures) pro-

duits sur l'année ». Cependant, 2025 avait vu la mise à l'arrêt de trois réacteurs. Dès lors, la part du nucléaire dans le mix électrique diminue encore.

En 2025, précise aussi « Renouvelle », les sources renouvelables (éolien, solaire, biomasse) ont produit 22,4 TWh, soit presque autant que le nucléaire. C'est historique mais, soyons clairs, insuffisant pour compenser l'arrêt du nucléaire. La part du gaz dans la production, elle, a représenté 12,6 TWh en 2025,

soit 19 % de la consommation du pays. Et le reste de la consommation, alors ? En résumé,

quand la production nucléaire et renouvelable n'est pas suffisante, on a recours au gaz. Mais ce n'est pas encore assez. Il faut importer de l'électricité. Depuis trois ans, rappelle « Renouvelle », la Belgique est importatrice nette d'électricité.

Cette électricité vient notamment du parc nucléaire français (14 TWh en 2025 quand même). Nous importons aussi de l'électricité des Pays-Bas, essentiellement d'origine éolienne.

On notera au passage, que la canicule a montré les limites de l'importation de nucléaire français. Nos voisins ont dû mettre des réacteurs à l'arrêt pour cause d'eau de refroidissement... trop chaude.

DÉPENDANCE

Comme le dit « Renouvelle », les sept

mois d'indisponibilité de nos deux derniers réacteurs « mettront en lumière la grande dépendance du réseau belge par rapport à ses voisins ».

Pour en revenir au renouvelable, entre le 1^{er} janvier et le 30 juin de cette année, il a représenté 33 % de la consommation belge. Un chiffre plus qu'appréciable. D'autant que, en juin, cette proportion (entre le 1^{er} et le 30 du mois) a grimpé à 39 %. En juillet, entre le 1^{er} et ce lundi 19, le renouvelable a couvert 38 % de la demande. Grâce surtout au photovoltaïque, alors que l'éolien a été boosté lors des premiers mois de 2026. Cette part grandissante du renouvelable, qui ne cesse donc de progresser, est intéressante à noter et remarquable. Malgré le nombre d'embûches que rencontre l'éolien terrestre, à cause de multiples recours contre les projets. ■



COURSE À PIED

Septième étape du Challenge de Soignies

Ce lundi 20 juillet, les férus de course à pied auront rendez-vous à Naast pour le Jogging du RSC Naast. Un évènement comptant pour le Challenge de Soignies.

SUDINFO

Après pratiquement un mois, le Challenge de Soignies revient pour

une septième étape qui promet d'être palpitante. En effet, le Jogging du RSC Naast prendra ses droits ce lundi 20 juillet à 19h00.

Cet évènement est ancré dans le paysage sportif sonégien. Avec deux distances (10 km et 5 km) le jogging offre deux parcours ouverts au grand public classés aux



Évènement attendu à Naast. © C.F.

niveaux facile et moyen. Le départ de cette course se

fera à partir du stade de football du RSC Naast comme traditionnellement.

En 2025, le Jogging du RSC Naast avait rassemblé 216 participants. Ludovic Scamur est le tenant du titre des 10 km qu'il avait réalisé en 34 : 13. Sur les 5 km, c'est Thomas Bascourt qui s'était imposé en 17 : 00. ■

LE SOIR

Calculer la durée du travail sur douze mois doit permettre de travailler plus quand l'activité économique le demande et de récupérer quand celle-ci ralentit. Et cela sans modification de la rémunération.

DÉCODAGE

PASCAL LORENT

Le projet couvait, bloqué par Vooruit et conditionné au « go » du MR et de la N-VA sur le boycott des produits israéliens. Il a été approuvé dans la nuit de vendredi à samedi : le temps de travail pourra bientôt être calculé sur une année plutôt que sur une durée hebdomadaire ou mensuelle. Un changement majeur porté par le ministre fédéral de l'Emploi, David Clarinval (MR). Neuf questions pour comprendre les implications de cette nouvelle réforme.

1

Quelles sont les limites prévues à l'annualisation ?

2

Dépasser l'horaire légal de travail nécessitera-t-il un double volontariat et se négociera-t-il avec l'accord des syndicats ?

« Avant d'appliquer pour la première fois ce régime de travail, l'employeur informe le conseil d'entreprise ou, à défaut, la délégation syndicale ou, à défaut, les travailleurs, de son intention de l'introduire, afin d'examiner d'éventuels régimes alternatifs », précise le cabinet Clarinval. « Si aucun régime alternatif n'est envisageable, l'employeur en motive les raisons dans un rapport établi à cet effet. »

Et ensuite ? « Le régime repose sur le volontariat », poursuit l'entourage du ministre. « Il ne peut être mis en œuvre que sur la base d'un accord écrit individuel conclu entre l'employeur et le travailleur. La loi prévoit en outre explicitement que l'employeur ne peut contraindre le travailleur à conclure une telle convention, ni le soumettre à un traitement défavorable en raison de son refus de la conclure. »

Une précaution qui peut paraître insuffisante. « Un accord individuel signé sur papier offre peu de protection lorsque le rapport de force sur le lieu de travail est déséquilibré », dénonce Synova, le syndicat libéral (ex-CGSLB).

Quoi qu'il en soit, il est inexact de laisser croire que le salarié pourra jouer les fourmis en hiver ou au printemps pour ensuite devenir cigale durant l'été. Sa durée hebdomadaire de travail sera avant tout conditionnée par le carnet de commandes de l'entreprise et non

4

Cette mesure s'applique-t-elle à tous les salariés ?

« Le nouveau régime de travail ne peut s'appliquer que pendant la durée du contrat de travail sous-jacent », répond le cabinet. « Lorsqu'un travailleur est occupé dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée, la durée de l'accord relatif à ce nouveau régime doit être inférieure à la durée restante de son contrat de travail. A titre d'exemple, un travailleur engagé pour une durée déterminée de 18 mois pourra conclure un accord portant sur ce régime pour une durée maximale d'un an. Cela vaut également pour les travailleurs intérimaires. »

Et pour les travailleurs à temps partiel ? « Le régime ne peut être appliqué qu'aux travailleurs à temps partiel dont la durée hebdomadaire de travail convenue est au moins égale à la moitié de celle des travailleurs à temps plein appartenant à la même catégorie auprès du même employeur. » Il faudra donc disposer d'un horaire à mi-temps minimum pour entrer dans ce régime.

« Avec l'annualisation du temps de travail, les travailleuses et travailleurs à temps partiel risquent de ne plus bénéficier d'heures complémentaires rémunérées puisqu'ils n'atteindront jamais, sur une base annuelle, la durée d'un temps plein », s'inquiète Selena Carbonero Fernandez, secrétaire générale de la FGTB, dans un communiqué.

5

« Sur la base d'un accord écrit conclu entre l'employeur et le travailleur, celui-ci peut prêter jusqu'à 12 heures par jour et 48 heures par semaine, à condition que, sur une période de référence d'un an, la durée hebdomadaire normale de travail de 40 heures, ou une durée inférieure applicable dans l'entreprise, soit respectée en moyenne », explique le cabinet du ministre. « Un an désigne une période de 12 mois consécutifs qui ne coïncide pas nécessairement avec une année civile. » Un laps de temps durant lequel les congés annuels devraient être assimilés à des prestations normales de travail.

par ses propres desiderata.

3

Y a-t-il un seuil minimal au niveau du nombre de salariés pour appliquer cette mesure ?

« Ce régime peut être mis en œuvre par toute entreprise, sans aucune restriction liée au nombre de travailleurs occupés », confirme le cabinet. La mesure sera peut-être plus difficile à appliquer dans les très petites entreprises (TPE), où les périodes de basse intensité de travail seront plus compliquées à organiser.

Que se passera-t-il dans les secteurs où il existe des jours compensatoires ?

« Il s'agit d'une nouvelle dérogation structurelle aux limites normales du temps de travail », répond le cabinet. Ce qui ne dit rien de l'avenir de ces jours compensatoires. Ils feront probablement l'objet de négociations sectorielles ou en entreprise.

6

Faudra-t-il attendre d'avoir dépassé le temps de travail annuel pour commencer à comptabiliser

les heures supplémentaires ?

Ici encore, la réponse du cabinet est laconique : « Les heures supplémentaires volontaires restent possibles dans ce régime, en particulier pendant les semaines où moins d'heures sont prestées. » La FGTB s'inquiète : « Selon nos calculs, un salarié à temps plein qui effectue régulièrement des heures supplémentaires peut perdre jusqu'à 1.500 euros nets par an en raison de l'annualisation. » « Des semaines de travail plus longues pendant les périodes de pointe font peser la flexibilité principalement sur les travailleurs et risquent d'éroder la rémunération des heures supplémentaires », dénonce Synova.

Cette question reste épineuse. Pour compenser ce manque à gagner potentiel, Vooruit réclame l'instauration d'une prime financière. La forme exacte qu'elle prendra reste à déterminer, a reconnu le vice-Premier ministre Frank Vandenbroucke (Vooruit). « Nous avons posé comme condition absolue qu'il n'y ait aucune perte de pouvoir d'achat pour les travailleurs », a-t-il déclaré. « Nous avons donc convenu que les modalités pratiques devaient encore être affinées avant d'approuver définitivement la mesure. »

7

L'entreprise pourra-t-elle encore recourir au chômage économique et aux congés d'intempéries ?

« Comme c'est également la règle pour d'autres dépassements des limites normales de la durée du travail, le régime de suspension de l'exécution du contrat de travail en raison du chômage économique ne peut être appliqué aux ouvriers ou aux employés tant qu'ils ont encore des jours de repos compensatoire à récupérer », confirme l'entourage du ministre.

8

Pourquoi ne pas avoir sollicité l'avis du CNT ?

Là, le cabinet Clarinval réfute : « L'avis du Conseil national du travail a été sollicité par courrier du 2 juin 2025. Aucun avis n'a été rendu. Le gouvernement a néanmoins décidé de soumettre à nouveau le texte aux partenaires sociaux afin de leur permettre de se prononcer sur cette réforme. »

Le discours syndicat est tout autre. « Une fois de plus, le gouvernement propose une réforme radicale sans consultation des interlocuteurs sociaux, et sans tenir compte de la réalité sur le terrain », dénonce la FGTB. « Après l'extension des flexi-jobs, l'annualisation menace désormais elle aussi de faire voler en éclats les repères fixes du monde du travail. Les horaires de travail réguliers sont remplacés par une disponibilité permanente. »

« Cela ne peut se faire sans un véritable dialogue social », déclare Gert Truyens, président de Synova, dans un communiqué. « Les syndicats savent ce qui se passe sur le terrain et quelles sont, dans la pratique, les conséquences des décisions politiques. Des réformes qui ont un impact aussi profond sur le travail et la vie des gens ne peuvent pas être décidées sans les inclure dans la discussion. »

De son côté, Vooruit dit avoir insisté pour que le texte de loi soit d'abord soumis à la concertation des partenaires sociaux (syndicats et patronat). Sa validation définitive dépendra de l'accord obtenu sur le montant de la prime compensant la perte de salaire sur les heures supplémentaires.

9

Quand cette loi entrera-t-elle en vigueur ?

Plusieurs avis doivent encore être sollicités, notamment auprès du Conseil national du travail et du Conseil d'Etat, rappelle le cabinet. « Le texte sera ensuite soumis en deuxième lecture au conseil des ministres à l'automne. »

La Libre BELGIQUE

“La N-VA se rend compte que gouverner, c’est plus compliqué que de crier depuis l’opposition”

■ Alexia Bertrand (Anders), la patronne des libéraux flamands à la Chambre, s’inquiète de l’état des finances publiques, alors que le gouvernement Arizona avait promis d’y remettre de l’ordre. Elle défend le système des flexi-jobs, critiqué par le ministre du Budget.

“Le flexi-job est la solution pour laquelle des secteurs, comme l’Horeca ou l’événementiel, pleuraient pour répondre à des pics d’activités.”

Entretien Antoine Clevers

Le Premier ministre Bart De Wever (N-VA) et ses vice-Premiers se sont séparés après une nuit blanche de négociation, samedi matin, avant de partir en vacances. Ils ont pu engranger quelques accords, notamment sur l’annualisation du temps de travail. Mais rien sur le budget, alors que le gouvernement compte réaliser un effort supplémentaire de 10 milliards d’euros d’ici à 2029. La tradition politique veut pourtant que le gouvernement conclue une sorte de préaccord budgétaire en été, avec les principales mesures, qui seront affinées lors du conclave d’octobre.

Alexia Bertrand, la cheffe de file d’Anders (ex-Open VLD) au Parlement fédéral, voit dans ce report le signe d’un désamour dans la majorité Arizona (N-VA, MR, Engagés, Vooruit, CD&V). *“J’entends dans les couloirs du Parlement que l’ambiance est très mauvaise dans le gouvernement et que le Premier ministre pensait que cela ne servait à rien de se réunir maintenant. Le démarrage des négociations budgétaires fut trop tardif l’an dernier, et on recommence cette année-ci...”,* déplore-t-elle.

Craignez-vous que l’on revive le même scénario ? L’Arizona n’avait pas bouclé son budget à temps et il avait fallu commencer l’année 2026 avec des douzièmes provisoires (qui consistent à reproduire chaque mois le budget de l’année précédente, sans nouvelles mesures).

Exactement. Les douzièmes provisoires, c’est de l’immobilisme. Un tel scénario serait dramatique. J’avais estimé les pertes de recettes à 1 milliard d’euros à cause des trois mois de douzièmes provisoires. En 2025, pour sa première année, le gouvernement avait réalisé un effort budgétaire de 224 millions d’euros. C’est peanuts ! Rien du tout. En 2026, il visait 2 milliards. Sauf que le demi-milliard sur certaines mesures TVA est tombé, la taxe colis est tombée, l’indexation en centimes (le plafonnement de l’indexation des salaires et des pensions, *NdlR*) est arrivée plus tard que prévu... On sera entre 500 millions et un milliard d’euros réalisés. On a déjà deux années budgétaires perdues. Pour la première fois, on a le plus mauvais budget de la zone Euro. Ce n’était jamais arrivé. À politique inchangée, on va vers une dette de 122 % du PIB (produit intérieur brut) en 2031 et un déficit public pour l’État fédéral qui aura quasiment doublé d’ici à la fin de la législature (2029).

Face à ce constat, vous buvez du petit-lait chez Anders ? La N-VA vous a accusés de tous les maux budgétaires lorsqu’elle était dans l’opposition.

Non, ce serait hyper-cynique. Quand un contrôle budgétaire arrive, je me demande en tant que citoyenne ce qui va encore nous tomber dessus et je constate que les choses ne sont pas faites avec rigueur. Ils ont fait croire qu’ils allaient réaliser un assainissement de 32 milliards (à l’horizon 2029, *NdlR*), mais il est en réalité de 4,4 milliards jusqu’à présent. En plus, leurs recettes se résument à quoi ? Taxes, taxes, taxes... Que ce soit la taxe d’assurance qui a augmenté, la TVA sur les hôtels et

campings, les accises sur le gaz et les carburants, la déduction des intérêts sur la seconde résidence... Ils ont introduit ou augmenté une trentaine de taxes. La N-VA est en train de se rendre compte que gouverner, c’est plus compliqué que de crier depuis les bancs de l’opposition. Elle devrait avoir un peu d’humilité. Je vais vous faire une confidence. Je pensais que ce gouvernement avec la N-VA allait nous mettre une sacrée raclée. On allait voir ce qu’on allait voir. Mais il n’en est rien du tout. Et je regrette cette situation.

Anders a tout de même soutenu plusieurs réformes.

Oui, et il faut le rappeler ! On a soutenu la limitation du chômage dans le temps, la réforme du marché du travail, la réforme de pensions... Ce qui manque, ce sont des réformes visant à stimuler la croissance économique. Et ce qui me dérange, c’est qu’une partie du gouvernement dépeint comme des profiteurs tous les gens qui entreprennent, qui bossent et qui épargnent. Vooruit envoie l’image du chef d’entreprise couché au bord de sa piscine. Et le CD&V assimile les flexi-jobistes et les gens qui ont une société de management aux nouveaux malades de longue durée... C’est inacceptable.

Vincent Van Peteghem (CD&V), ministre du Budget, n’a pas dit cela. Il a dit que les flexi-jobs et les sociétés de management coûtent de plus en plus cher à la Sécurité sociale, comme les malades de longue durée. Selon lui, les flexi-jobs représentent un manque à gagner de 500 millions d’euros pour l’État.

Ça n’est pas correct ! Comme l’a dit David Clarinval (MR), ministre de l’Économie, il faut remettre un peu de rationalité dans ce débat : 83 % des travailleurs qui ont un flexi-job bossent déjà à temps plein, et seulement 17 % à 4/5^e temps. On est en train de prétendre que ce sont ceux-là le problème (*parce qu’ils passeraient d’un temps plein à un 4/5, temps pour prendre un flexi-job à la place, qui est moins taxé, NdlR*). Mais quand on passe d’un temps plein à un 4/5 temps, il faut savoir qu’il y a une période d’attente de six mois avant de pouvoir prendre un flexi-job. Pour abuser du système, il faut déjà avoir envie de faire six mois sans rentrées complémentaires...

Sur la base de l’expérience de l’Horeca (hôtels, restaurants, cafés), le Conseil national du travail (CNT) estime que les flexi-jobs remplacent des emplois classiques.

Mais le flexi-job est “la” solution pour laquelle toute une série de secteurs, comme l’Horeca ou l’événementiel, pleuraient pour répondre à des pics d’activités. Ça crée de l’activité. Et la vérité aussi, c’est que ces gens ne prendraient pas ces jobs s’ils étaient autant taxés que les emplois traditionnels. On est en train de nous faire croire que le dérapage budgétaire vient de ces gens qui travaillent ou des personnes qui ont une société de management, qui prennent donc des risques et contribuent à la richesse de ce pays, alors qu’on compte plus de 600 000 malades de longue durée et 2,5 millions de Bim (bénéficiaires de l’intervention majorée), qui ont davantage sur davantage...

“Si on ne réforme pas les soins de santé, on ira droit dans le mur”

Divers rapports sur le budget de l'État ont montré qu'il y avait un problème de recettes. Faut-il y voir l'effet de mécanismes comme les flexi-jobs, les sociétés de management ou l'extension du travail étudiant?

Ce qu'on ne dit pas, c'est de combien les dépenses ont augmenté. Les recettes, c'est vrai, diminuent en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Le problème, c'est que, entre-temps, les dépenses continuent à augmenter. Le dernier rapport du Comité de monitoring montre que ce sont les dépenses sociales qui explosent.

Dans les dépenses sociales, ce sont surtout les dépenses de santé qui augmentent le plus à long terme, selon le Comité d'étude du vieillissement. Mais il y a des raisons objectives à cela, comme le vieillissement de la population et l'augmentation des maladies chroniques.

Ce qui m'étonne, c'est qu'on réforme les pensions à juste titre – et il faudra encore aller plus loin – mais qu'on ne réforme pas les soins de santé, alors qu'on va droit dans le mur. Bien sûr qu'il y a des raisons objectives à l'augmentation des dépenses, mais cela ne justifie pas qu'on n'ait pas réformé.

Le FMI (Fonds monétaire international) dit que les soins de santé en Belgique sont 20 à 30% plus chers que dans la moyenne des pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), qui ont la même qualité de soins et de services. Pourquoi? Parce qu'il y a une surconsommation d'examen et de médicaments, parce qu'on a trop d'hôpitaux dispersés.

En plus, on a cette norme de croissance du budget des soins de santé qui vient s'ajouter à l'indexation. Les gens qui ont inventé ce mécanisme ont fait croire qu'il devait permettre de faire face au vieillissement. Mais

si c'était le cas, on ne retrouverait la norme que dans certains secteurs, comme la gériatrie ou l'oncologie. Or elle est aussi distribuée en ophtalmologie, en pédiatrie, en psychiatrie juvénile... Elle est répartie partout. La norme de croissance a donné une manne d'argent à Frank Vandenbroucke (ministre de la Santé, Voo-ruit) pour faire de la médecine gratuite via des remboursements de

soins de plus en plus importants.

Le remboursement de médicaments et examens a pourtant été réduit.

Il a fait des choix. Il a aussi élargi d'autres remboursements, sur les lunettes par exemple. J'ai un problème avec cette idée de médecine gratuite. Quand on va chez le généraliste, on paie 4 euros, et le Bim (bénéficiaire

de l'intervention majorée) 1 euro. Ces montants n'ont plus été indexés depuis vingt ans. Est-ce qu'on trouve ça normal? On a 2,5 millions de Bim. Quand vous avez 20% de la population qui est Bim alors que 11% de la population vit sous

le seuil de pauvreté, c'est qu'il y a un problème. La médecine gratuite, c'est très bien, mais il y a toujours quelqu'un qui paie. C'est la classe moyenne qui paie, ce sont nos impôts.

Que proposez-vous?

Il faut réduire l'accès au statut Bim. Il faut aller plus loin dans la réforme du paysage hospitalier. Il faut s'attaquer

à la surconsommation de soins. Anders plaide pour augmenter le ticket modérateur (*la part que paie le patient pour ses soins, NdR*). Pour une visite chez le généraliste, il passerait de 4 à 10 euros, et de 1 à 5 euros pour les Bim. Cela reste raisonnable, mais ça représente une économie gigantesque. Et puis, cela conscientise les gens, pour qu'ils réfléchissent à deux fois avant d'aller chez le médecin.

Les gens ne vont quand même pas chez le médecin pour le plaisir?

Des généralistes vont dire que des tas de gens viennent chez eux parce qu'ils ont besoin de parler à quelqu'un. D'autres vont parfois voir trois ou quatre spécialistes pour le même problème et sont systématiquement remboursés.

Les mutualités défendent un statut Bim élargi et un ticket modérateur bas pour éviter, disent-elles, le report des soins des patients en situation de précarité.

Il faut se poser les bonnes questions. Les soins dentaires sont gratuits pour les enfants. Mais des dentistes me disaient que, malgré la gratuité, ils voient peu d'enfants des milieux précaires. Ce qu'il faut faire, c'est de l'éducation en matière de santé.

“Il faut réduire l'accès au statut Bim, aller plus loin dans la réforme du paysage hospitalier, s'attaquer à la surconsommation de soins, augmenter le ticket modérateur...”

■ Le cabinet du ministre Clarinval dément que le compromis trouvé est bancal.

Ce samedi, le Kern – le Conseil des ministres restreint – a approuvé un avant-projet de loi majeur sur l'organisation du travail qui figurait dans la déclaration gouvernementale. Portée par le ministre de l'Emploi David Clarinval (MR), la réforme introduit l'annualisation du temps de travail. Au lieu de calculer les heures semaine par semaine, le volume de travail sera lissé sur une période de référence de 12 mois. La mesure est présentée comme une *"bouffée d'oxygène"* pour les entreprises *"pour mieux adapter leurs effectifs aux périodes de forte demande"*. Mais elle suscite déjà de vives critiques.

Coller à la réalité économique

Le principe est simple. Un travailleur à temps plein continue de prêter en moyenne 38 heures par semaine, mais avec une grande souplesse: il pourra travailler jusqu'à 12 heures par jour et 48 heures par semaine lors des pics d'activité, pour ensuite récupérer des jours de repos lorsque l'activité ralentit. Le salaire mensuel reste fixe, indépendamment des fluctuations, afin

d'éviter toute perte de revenus immédiate. *"Aujourd'hui, de nombreux travailleurs souhaitent adapter leur rythme à leur vie réelle: leurs enfants, leurs projets ou les périodes plus chargées"*, a expliqué David Clarinval. Cette réforme répondrait aussi aux besoins des secteurs saisonniers – tourisme, Horeca, agriculture ou horticulture, événementiel... Les PME y voient un outil précieux pour éviter le recours systématique au chômage temporaire tout en fidélisant leur personnel.

Heures supplémentaires dans l'angle mort

Deux aspects suscitent cependant l'inquiétude. D'abord, les heures supplémentaires. Dans le nouveau système, celles-ci ne seront plus nécessairement majorées de la même façon, car le compteur est annuel. Selon la FGTB, un salarié effectuant régulièrement des heures supplémentaires pourrait perdre jusqu'à 1 500 euros net par an, les semaines chargées servant désormais à *"rattraper"* le quota annuel plutôt qu'à générer un surcroît de rémunération. Le gouvernement promet semble-t-il des compensations (primes ou heures récupérées), mais leur montant et leurs modalités restent à négocier. *"Il y a une intervention de plus en plus*

grande du politique dans la formation des salaires. Pour l'avenir, c'est un risque de rigidité pour l'employeur ou un risque pour les travailleurs en fonction de la majorité politique. Une nouvelle fois, il n'y a aucune stratégie par rapport à la négociation collective", estime l'une de nos sources proches des partenaires sociaux.

Ensuite, les travailleurs à temps partiel risquent d'être impactés. Pour Selena Carbonero Fernandez (FGTB), s'exprimant par voie de communiqué, *"la combinaison avec un autre emploi à temps partiel sera impossible"*. Cela pourrait compliquer la vie de nombreuses personnes, souvent des femmes, qui cumulent plusieurs contrats pour boucler les fins de mois.

Des doutes persistants

Le gouvernement insiste sur plusieurs protections: accord écrit obligatoire du travailleur, impossibilité pour l'employeur d'exercer une pression, et dialogue préalable avec les représentants du personnel. Des mécanismes de compensation sont prévus en cas de perte de pouvoir d'achat – une concession arrachée par Vooruit. Malgré cela, la réaction syndicale est largement négative.

Synova (ex-CGSLB) regrette le manque de con-

La mesure est présentée comme une *"bouffée d'oxygène"* pour les entreprises *"pour mieux adapter leurs effectifs aux périodes de forte demande"*.



L'annualisation du temps de travail répondrait aux besoins des secteurs saisonniers – tourisme, horeca, agriculture ou horticulture, événementiel...

certation et le déséquilibre des rapports de force sur le terrain. La CSC craint une dégradation des conditions de vie. Du côté politique, le président du PS Paul Magonne a dénoncé sur X *«des choix idéologiques qui affaiblissent les travailleurs»*, après une série de mesures touchant le pouvoir d'achat.

De toute façon, ajoute la FGTB, *«une prime ne transforme pas un mauvais système en un bon système. Les travailleurs ne sont pas des accordéons que l'on étire lorsque la production augmente, puis que l'on comprime à nouveau dès que la conjoncture se dégrade»*, avertit Selena Carbonero Fernandez.

Approuvé en première lecture, le texte sera soumis à l'avis des partenaires sociaux. Si les négociations échouent sur la prime compensatoire exigée par Vooruit, le dossier pourrait revenir au Kern ces prochains mois. *«Pour l'heure, rien n'est fait, confirme une source gouvernementale. Une solution émergera peut-être en fin d'année, pas avant, mais en l'état, le Voka, Unizo et la FEB ayant déjà refusé de discuter d'une prime compensatoire, cela ne passera pas. Peut-être faudra-t-il assouplir le rythme de comptage des heures dans cette réforme pour qu'elle soit adoptée, sur 6 ou 4 mois plutôt que 12. Mais pour le moment, le compromis est bancal.»*

«Tous les détails ne sont pas prêts avec un accord conclu en fin de nuit, mais nous sommes convaincus que les partenaires sociaux vont montrer que cette réforme n'aura pas d'incidence sur le pouvoir d'achat. Au contraire, il y aura toujours de la place pour des heures supplémentaires dans le nouveau système», indique-t-on au cabinet du ministre Clarinval, où *«on regrette que certains pensent que le MR ne travaille pas au maintien du pouvoir d'achat»*.

François Mathieu

